



Maison d habitation transformée en parti en entreprise

Par **pitch**, le **08/06/2012** à **09:44**

Bonjour,

Je suis intéressée par une maison type corp de ferme en centre ville. Une partie de cette maison serait transformée en entreprise. Pas de vente juste du service. La ville me dit que je suis en zone UAC donc pas de commerce pas d artisan pas d hotel. C est une petite commune et mon entreprise donnera dans la cour de la ferme .Places de parking assurées..Pas de nuisance .Pouvez vous m éclairer?

Merci

Par **edith1034**, le **08/06/2012** à **11:05**

VOUS AVEZ DROIT DE METTRE LE SIÈGE DE VOTRE ENTREPRISE DURANT 5 ANS

pour tout savoir allez en bas de page de

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

ces informations concernent aussi les propriétaires

Par **pitch**, le **08/06/2012** à **11:50**

Je vous remercie du lien et de votre réponse.